

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Max GAUTHIER, Bernard GONIN, Céline MAZOT, Sébastien ARNAUD, Fabienne MANON, Julien RITTER, Audrey RIGARD, Laure CATINON

Absents excusés : Gilles REBRION donne pouvoir à Fabienne MANON, Christiane FUZIER donne pouvoir à Bernard GONIN, , Christiane FUZIER donne pouvoir à Bernard GONIN, Gilles LEHMANN, Jean-Baptiste VILLETON, Cédric GERMAIN

Secrétaire de séance : Julien RITTER

1. Définition des ZAEnR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables)

Monsieur le Maire projette la carte des potentielles zones d'accélération destinées aux énergies renouvelables fournie par les services de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

La commune n'est pas concernée par une possibilité d'installation d'éoliennes.

Deux zones seraient potentiellement intéressantes pour l'installation de panneaux photovoltaïque. Le conseil ne retiens que celle concernant l'ancienne carrière sise « Tavernier » aux abords de la voie ferrée.

Cette proposition sera soumise à l'appréciation du public lors de la présentation au public qui aura lieu à Les Abrets en Dauphiné.

2. Projet investissement 2024

Le conseil fait le point sur les projets d'investissement afin de les intégrer dans le budget prévisionnel.

Seront concernées :

Voirie : le chemin de Sivière, les travaux dus aux orages Montée de Cayonnière, la reprise du tuyau de traversée du ruisseau Chemin de la Bergerie

La réhabilitation d'une partie du cimetière

La signalisation intra communale

La réfection de l'ancienne salle des mariages

Des équipements divers concernant l'école (la bibliothèque), le parking des vélos, les illuminations lors des fêtes de fin d'année, un podium amovible, des chapiteaux ...

3. Budget cantine-garderie

Il est mis à la disposition des animatrices qui encadrent les temps de garderie un montant annuel de 250 euros pour les dépenses courantes.

4. Aides aux économies d'énergie (Délibération N° 2024-01-01)

Sur proposition de monsieur le Maire il est mis en place une aide financière en complément des aides prévues par l'État. Cette subvention concerne l'installation de chauffe-eau solaires ou thermodynamiques.

Elles se montent à 600 euros pour les foyers dit « modestes » ou « très modestes » dans le référentiel ANAH, à 400 euros pour les foyers aux revenus intermédiaires et à 200 euros pour les revenus supérieurs.